

PARC NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'Administration

Séance du 29 juin 2007

Délibération n°2007-06

Date d'application de l'arrêté ministériel du 9 janvier 2007 pour  
l'établissement public Parcs Nationaux de France

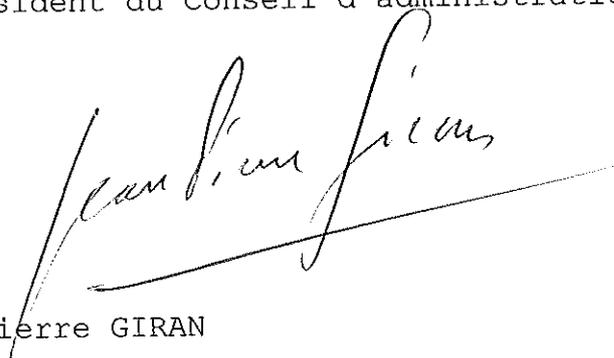
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.331-29, R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41, R.331-42 et R.331-81

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Décide:

Les dispositions prévues par l'arrêté ministériel du 9 janvier 2007 pris pour l'application du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 et portant politique de voyages du personnel civil du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, s'appliquent pour l'établissement public Parcs Nationaux de France à compter de la date de son Conseil Administration d'installation, soit le 5 décembre 2006.

Le Président du Conseil d'administration



Jean-Pierre GIRAN

Le Directeur



Jean-Marie PETIT